

PUBLICATIONS LEGALES

Etude de Maître Christian BOISSERY
Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier

—
Collaboratrice
Maître Céline Di LUCCIO
Avocat à la Cour

Extrait d'un jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Nouméa, le 21 octobre 1996 :

"... HOMOLOGUE pour être exécuté dans ses forme et teneur, l'acte passé par devant Maître Jacques BOUTEFU, Notaire à NOUMEA, en date du 16 avril 1996 suivant lequel :

M. GURRERA François Joseph, né le 3 octobre 1948 à VITRY SUR ORNE (Moselle) et son épouse, Mme WETTA Madeleine Kaapo, née le 24 mars 1950 à PONERIHOUEN (Nouvelle-Calédonie), demeurant ensemble à NOUMEA, Panorama Sainte-Marie, 23 rue Paul Wantiez, ont convenu d'adopter pour l'avenir le régime de la SEPARATION DE BIENS, tel qu'il est établi par les articles 1536 et suivants du Code Civil..."

Pour extrait...

A NOUMEA, le 20 décembre 1996.

—
Etude de Maîtres Christian BOISSERY
& Céline Di LUCCIO
Avocats à la Cour
32, rue du Général Galliéni
Immeuble CGM - NOUMEA

D'une requête présentée au Tribunal Civil de Nouméa, il appert que M. Michel Théophile Auguste DEPLANQUE, commerçant, et Mme Jacqueline Adèle HERRMANN, son épouse, demeurant ensemble à NOUMEA, ont demandé l'homologation d'un acte reçu par la SCP LEQUES & CALVET LEQUES, Notaires à Nouméa, le 21 novembre 1996, aux termes duquel ils ont déclaré par changement de régime matrimonial, vouloir adopter celui de la séparation de biens.

Christian BOISSERY & Céline Di LUCCIO

—
Etude de Maître Gérard MEYER
Notaire à NOUMEA
87 bis, route de l'Anse-Vata

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Gérard MEYER, Notaire à NOUMEA, le 13 décembre 1996, enregistré à NOUMEA le 17 décembre 1996, folio 67, numéro 919, bordereau 912/6,

Mme Annette Marie MARE, commerçante, épouse de M. Ronald TANAKA avec lequel elle demeure au MONT-DORE, 30 lotissement Raynal,

A VENDU à :

M. Jean Pierre CARPENTIER, boucher, demeurant au MONT-DORE, lotissement Mille, 16 rue Allamanda.

Un fonds de commerce de traiteur, service de gamelles exploité au MONT-DORE, dans des locaux appartenant au vendeur et connu sous le nom de "SUPERBOUFFE".

Moyennant le prix de 3.600.000 francs.

La première insertion a été faite dans le journal "LE QUOTIDIEN CALEDONIEN" N° 308 du 21 décembre 1996.

Les oppositions seront reçues à NOUMEA, en l'Etude de Maître Gérard MEYER, Notaire à NOUMEA, 87 bis, route de l'Anse-Vata, où domicile a été élu à cet effet, par exploit d'huissier, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis,

G. MEYER, *Notaire*

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

A V I S

LE TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA a, par jugement du 18 décembre 1996 homologué le plan de redressement concernant le redressement judiciaire de la SARL SOCIETE NOUVELLE DE RESTAURATION "SONOREST", dont le siège social est à NOUMEA, 28 rue Félix Broche, Haut Magenta, R.C.S. 93 B 353797, fixé la première échéance au 30 janvier 1997 et a ordonné l'inaliénabilité des biens pendant la durée du plan.

Le tribunal a désigné LA SCP SAUVAN GOULLETQUER BP 3970 comme commissaire à l'exécution du plan avec mission, outre celle prévue par la loi, de recevoir les échéances et d'assurer la répartition aux différents créanciers.

Nouméa, le 20 décembre 1996

Le Greffier,
MOYER

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

A V I S

LE TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA a, par jugement du 18 décembre 1996 homologué le plan de redressement concernant le redressement judiciaire de la SARL "SELF RT 14", dont le siège social est à NOUMEA, 71 RT 14, R.C.S. 92 B 315663, fixé la première échéance au 10 janvier 1997 et a ordonné l'inaliénabilité des biens pendant la durée du plan.

Le tribunal a désigné LA SCP SAUVAN GOULLETQUER BP 3970 comme commissaire à l'exécution du plan avec mission, outre celle prévue par la loi, de recevoir les échéances et d'assurer la répartition aux différents créanciers.

Nouméa, le 20 décembre 1996

Le Greffier,
MOYER